

## Procès-verbal: Assemblée extraordinaire des délégués

le 9 décembre 2000 à Brugg

### Constitution de la nouvelle association visarte

#### 1. Allocution de bienvenue

Le président central, Bernard Tagwerker, salue les délégués et invités présents et remercie la section Argovie de son accueil et de l'organisation de cette assemblée historique. Le maire de Brugg, Monsieur Rolf Alder, souhaite la bienvenue à tous à Brugg et se réjouit spécialement que les artistes tessinois et romands aient fait le voyage jusqu'à la Suisse alémanique. Il espère que «sa» ville – comme son nom l'indique – «jettera des ponts» entre toutes les régions du pays. Le responsable du groupe régional Argovie, Andreas Rösli, annonce le programme général: à la suite de l'AD officielle, le groupe «Nadelöhr» présentera des dessins animés accompagnés d'improvisations musicales.

Le Vice-président, Joël Chervaz, annonce que les délégués sont presque tous présents (67 sur 72). En même temps, il regrette que le groupe régional de Neuchâtel ait annulé sa participation par protestation: dans sa lettre, il communique qu'il n'est plus disposé à participer à une assemblée où les représentants et représentantes de la Suisse romande sont a priori en minorité. Il se réfère également à la votation du 26 novembre sur la révision de l'AVS, qui a mis clairement en évidence le fossé entre les Suisse Alémaniques et les Romands. De plus, il conteste le nom de «visarte» proposé par le Comité central et l'emplacement du nouveau poste administratif (Zurich). Le Comité central a discuté les reproches de Neuchâtel lors de sa réunion et propose les mesures suivantes pour résoudre le problème des minorités:

1. Lancement d'une «Antenne Romande» au sein des nouvelles structures
2. Rencontre de toutes et de tous les responsables de groupes romands afin de discuter la représentation au nouveau Comité central.
3. Quant à la proposition du nom «visarte», c'est aux délégués de l'adopter ou de la refuser lors de cette assemblée.

- |             |  |   |
|-------------|--|---|
| <b>2.</b>   | <b>Adoption du procès-verbal de l'Assemblée des délégués 2000</b>  | <b>approuvé</b><br>à l'unanimité                    |
| <br>        |  |   |
| <b>3.</b>   | <b>Modifications des statuts de la NSSA</b>  |   |
| <br>        |  |   |
| <b>3.1.</b> | <b>Motions du Groupe régional Vaud</b>   |   |
| <br>        |  |   |
| 3.1.1.      | <u>Motion 1</u> : Modification de l'Art. 3.2. Sociétariat: L'Assemblée des Délégués (pas le Comité c.) règle les détails de l'acquisition du sociétariat et de son extinction. | <b>refusée</b><br>36 oui, 22 non,<br>19 abstentions |
| 3.1.2.      | <u>Motion 2</u> : Modification de l'Art. 5.3. Sociétariat: L'Assemblée des Délégués (Pas le Cc) règle le sociétariat des membres donateurs.                                    | <b>refusée</b><br>19 oui, 46 non,<br>2 abstentions  |

- 3.1.3. Motion 3: Modification de l'Art. 8, Sociétariat d'un groupe: Un membre qui désire adhérer à un groupe doit proposer sa candidature au comité du groupe **refusée**  
15 oui, 47 non,  
5 abstentions
- 3.1.4. Motion 4: Modification de l'Art. 16.3, Assemblée des Délégués: Introduction d'une présidence de l'Assemblée des Délégués. **refusée**  
24 oui, 38 non,  
5 abstentions
- => Après une discussion approfondie de la question, les délégués donnent mandat au Cc de concevoir une solution «simple» pour l'AD ordinaire 2001 pour la présidence de séance de l'Assemblée des Délégués, qui tienne également compte des revendications du groupe Vaud.
- 3.1.5. Motion 5: Modification de l'Art. 19.3, Comité central: Le montant global des indemnités brutes pour les membres du Comité central doit être adapté dans le sens d'un budget équilibré établi pour l'année civile. **refusée**  
8 oui, 45 non,  
10 abstentions
- 3.1.6. Motion 6: Modification de l'Art. 22 g, Comité central: L'Assemblée des Délégués (pas le Comité central) décide de l'emploi des moyens financiers du Fonds national d'encouragement de la culture et du Fonds de soutien. **refusée**  
34 oui, 25 non,  
6 abstentions
- 3.1.7. Motion 7: Modification de l'Art. 35.2, Finances / Cotisations: La contribution proportionnelle des groupes est calculée au pro rata du nombre total des membres. **refusée**  
18 oui, 28 non,  
18 abstentions
- 3.2. Motion du Groupe régional Suisse orientale**  
Modification des Art. 19.2., 20.1., 23.1., 23.2., 23.3. Remplacer la Co-Présidence par un/une président(e) et un/une vice-président(e). Tous les articles qui mentionnent la Co-présidence dans les statuts sont adaptés en conséquence. **refusée**  
15 oui, 43 non,  
7 abstentions
- 3.3. Motions Comité central**
- Motion 1: Modification de l'Art 2, But: La NSSA est **une** organisation **idéelle** des artistes visuel/les professionnel/les **approuvée**  
62 oui, 2 non,  
2 abstentions
- => on trouvera une traduction appropriée du terme «idéelle» dans les autres langues nationales.
- Motion 2: Solution concernant la «double appartenance»: Renonciation momentanée à une interdiction, puisque la nouvelle association, du fait des récents événements survenus à la SSFA, (défections des membres, perte des sections romandes) est en train de prendre une position de monopole. **Votation reportée**
- Motion 3: Adoption du règlement d'admission **approuvée**  
58 oui, 2 non,  
3 abstentions

**4. Constitution de la nouvelle association professionnelle des arts visuels, visarte**

4.1. Constitution de la nouvelle association professionnelle des arts visuels sous le nom de visarte, adoption des statuts de la NSSA, y compris les modifications précédentes (cf. points 3.1., 3.2., 3.3) – au titre de statuts de visarte. **approuvée** 57 oui, 2 non, 4 abstentions

4.2. Election de la Co-Présidence et confirmation du Comité (ad interim) jusqu'à l'AD 2001:

Co-Présidence	Bernard Tagwerker Zabu Wahlen	<b>élues</b> à l'unanimité
Dicastère „admission“	Susanna Nüesch	<b>confirmés</b> à l'unanimité
Dicastère „admin. Fonds/questions sociales“	Georg Tannò	
Dicastère „égalité des sexes“	Joël Chervaz	
Dicastère „ art et architecture“	Hugo Schär	
Dicastère „Info-Pool“	Laurent Schmid	

**5. Nouveau groupe d'intérêt**

Motion des membres fondateurs: Affiliation du nouveau groupe d'intérêt «Egalité des sexes» à la Société des arts visuels, visarte. **approuvée** à l'unanimité

Bernard Tagwerker remercie toutes les personnes présentes de leur participation active. Il remercie spécialement l'interprète, Monsieur Jürg Fischlin, qui a traduit en allemand et en français les débats véhéments pendant près de quatre heures.

Procès-verbal: Roberta Weiss-Mariani



au milieu: V. Lafargue et  
N. Pahlisch



les Romands: J. Lippens, B. Garo,  
J.-L. Perrot, L. Désarzens, S. Jaquerod